

PORTUGAL

Date des élections: 6 octobre 1985

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de celui-ci le 12 juillet 1985. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en avril 1983.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Portugal, l'Assemblée de la République, se compose de 250 députés dont 246 sont élus par les électeurs résidant sur le territoire national et 4 par les électeurs résidant hors du territoire national. La durée normale de la législature est de 4 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen portugais, qu'il réside au Portugal ou hors du pays, âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales. Sont privés du droit de vote les aliénés et les débiles mentaux, les personnes qui ne sont pas en mesure de gérer leurs propres affaires, les criminels purgeant leur peine, les personnes privées de leurs droits politiques et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions publiques importantes et n'ont pas clairement répudié avant cette date le régime politique alors en vigueur.

Les listes électorales sont permanentes; elles sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen portugais ayant qualité d'électeur est éligible au Parlement. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'appartenance au Gouvernement et avec le service actif dans les forces armées ou de police, de même qu'avec une charge de magistrat, un poste de diplomate et certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. Les citoyens portugais qui ont également une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription qui jouxte le territoire du pays dont ils possèdent aussi la nationalité. Les députés qui sont fonctionnaires de l'Etat ou d'entreprises publiques ne peuvent exercer leurs activités pendant que l'Assemblée est en fonction. Les candidatures sont présentées par les partis politiques. Les listes peuvent comporter des citoyens non inscrits à ces partis.

Les députés sont élus dans 22 circonscriptions au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs ne peuvent voter que pour une seule liste.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, le siège est pourvu par le premier des «viennent ensuite» de la liste à laquelle appartient le titulaire.

Considérations générales et déroulement de la consultation

A la suite de la démission de Ministres du Parti social-démocrate (PSD) du Gouvernement de coalition PS-PSD, le 13 juin 1985, le Premier Ministre, M. Mario Soares (Parti socialiste) a formellement présenté la démission de son Cabinet 12 jours plus tard. Le Président de la République, le général Eanes, a dissous l'Assemblée législative le 12 juillet; il avait demandé auparavant au Gouvernement démissionnaire de demeurer en fonction jusqu'après ratification par l'Assemblée, le 11 juillet, de l'acte d'adhésion à la Communauté européenne; les élections ont été alors fixées au 6 octobre 1985.

Plus de 3000 candidats appartenant à 12 partis ou coalitions briguaient les 250 sièges de l'Assemblée au cours de la campagne de trois semaines axées autant sur des considérations personnelles que sur des programmes politiques. Le thème dominant était la recherche de solutions aux problèmes économiques (notamment le chômage, l'inflation, la baisse du niveau de vie) qui découlaient largement des mesures d'austérité.

Le jour du scrutin, marqué par un taux d'abstention relativement élevé, le PSD centriste, conduit par M. Anibal Cavaço Silva, a remporté une nette victoire sur son ancien partenaire de coalition sans toutefois obtenir la majorité à l'Assemblée, même en s'associant avec les démocrates-chrétiens (CDS). Le PSD a obtenu près de 30% du suffrage populaire alors que les socialistes ont juste dépassé les 20%. Le Parti du renouveau démocratique (PRD), de création récente et proche du Président Eanes, a atteint contre toute attente la barre des 18%.

Le 30 octobre, M. Cavaço Silva a été chargé de former un Gouvernement. La composition du Gouvernement minoritaire ainsi désigné a été rendue publique le 31 octobre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à l'Assemblée de la République

Nombre d'électeurs inscrits	8 025 166	
Votants	5 798 929	(72,26%)
Suffrages valablement exprimés	5 653 600	

Formation politique	Suffrages obtenus		Nombre de sièges
Parti social-démocrate (PSD)	1732288	29,87	88 (+13)
Parti socialiste (PS)	1204311	20,77	57 (-44)
Parti du renouveau démocratique (PRD)*	1038893	17,92	45 (+45)
Alliance du peuple uni (APU)	898281	15,49	38 (-6)
Centre démocratique et social (CDS) . .	577 580	9,96	22 (-8)
Divers			
			250

* Nouveau parti.

2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	234
Femmes	<u>16</u>
	250